

Motion de conseil des maîtres

Livret Personnel de Compétences : La coupe est pleine, non à l'usine à cases !

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels et éthiques.

- **manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère** : les items de ce LPC ne correspondent pas toujours à ceux des programmes scolaires ni aux évaluations nationales (items supplémentaires, absents, libellés différemment, fusionnés, classés dans des rubriques différentes...).
- **inadéquation des objectifs pédagogiques et confusion dans la définition du concept de « compétences »** : certaines compétences sont trop générales ou trop floues pour être enseignées ou évaluées, certains items ne relèvent pas des objectifs que les enseignants poursuivent au quotidien, ils ne préparent pas les élèves à donner du sens ni à être actifs dans les apprentissages.
- **surcharge de travail** : le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluation nationales. Le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages ; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle (comme précisé dans la circulaire de mise en place) représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes.
- **manque de lisibilité pour les familles** : Livret scolaire de l'école, LPC, évaluations nationales... Pour les familles, la multiplication des dispositifs d'évaluation n'aide pas à une bonne compréhension de l'école et des progrès de leur enfant.
- **atteinte à la liberté de l'enfant** : la version numérique du LPC est prévue dans le primaire à la rentrée 2011. Aucune information, aucun débat public n'ont eu lieu, alors même que cet outil est un fichier destiné à consigner des données personnelles et sensibles qui suivront l'élève tout au long de sa scolarité et au-delà.
- **élément de contrôle des enseignants** : en intégrant les résultats aux évaluations nationales (qui pourtant devaient restés anonymes !), le LPC permet de créer un lien entre résultats des élèves et évaluation des enseignants. Il est à craindre une dénaturation complète de notre métier, une perte de nos missions d'émancipation et de démocratisation au profit d'une mise en concurrence des établissements et des personnels et d'une marchandisation de l'Éducation.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs et que sa version numérique représente un danger pour l'École Publique et la démocratie, nous demandons son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaires, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels.

Le conseil des maîtres de l'école..... (département.....) réuni le

Cette motion est à adresser à l'inspecteur d'académie
(copie à la section départementale du SNUipp)